

*Initiatives ministérielles*

Nous nous opposons au projet de loi C-26 sur Fonction publique 2000.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte ce matin de me prononcer sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Ce projet de loi revêt une grande importance non seulement pour les fonctionnaires, mais aussi pour l'ensemble des Canadiens qui utilisent quotidiennement les précieux services que seule la fonction publique du Canada peut leur offrir. Ces services touchent à des domaines réellement importants pour nous tous qui travaillons chaque jour pour le gouvernement du Canada.

Parmi les questions touchées par le projet de loi, mentionnons entre autres la sous-traitance, l'équité en matière d'emploi qui nous préoccupe énormément aujourd'hui, et la politique que nous appliquons aux employés occasionnels. Or, l'idée de se débarrasser du principe du mérite est certainement contraire à la position du parti que je représente et au nom duquel je prends la parole aujourd'hui.

Il est triste de constater que les relations de travail au Canada n'ont jamais été aussi mauvaises que maintenant. Le conflit social qui a éclaté en septembre et en octobre derniers témoigne du profond malaise qui règne au pays. Les fonctionnaires étaient très malheureux, ils se sentaient frustrés et craignaient pour leur avenir. Ils traitaient avec un gouvernement qui les négligeait et qui semblait ignorer les torts qu'il causait dans les relations de travail.

Tout le monde sait que la fonction publique du Canada a besoin d'une réforme fondamentale dès maintenant. La fonction publique du Canada va d'un pas chancelant en s'appuyant sur une loi votée en 1967, l'autre remontant à 1918. Il est grand temps que nous examinions dans son ensemble le système de négociation collective dans la fonction publique et que nous établissions des lignes de conduite nouvelles et progressistes pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce faisant, nous devons, en tant que législateurs, offrir le meilleur modèle que nous puissions formuler. Après tout, il fut un temps où la fonction publique du Canada était reconnue comme le modèle à suivre par tous les pays du monde.

Il est évident que ce temps est bel et bien révolu et que les employés de la fonction publique du Canada n'ont jamais été aussi malheureux, aussi démoralisés et aussi désorientés. Comme nous le savons tous, cette situation

nuit aux services qu'ils rendent tous les jours au Canadien moyen.

• (1240)

Autrefois, on attendait de la fonction publique qu'elle défende les intérêts du Canada tout entier. Pourtant, on en fait depuis sept ans, une nouvelle cible pour l'une des douteuses tentatives de réforme qu'on appelle la privatisation. J'y reviendrai plus tard.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, la fonction publique a grandement besoin de réforme et de restructuration pour les années à venir, ce qui nous amène au document intitulé FP 2000.

De l'avis de l'opposition officielle, FP 2000 est un échec monumental. Loin d'être l'aboutissement d'une démarche démocratique, ce projet de loi offre une liste arbitraire de réformes. Personne n'a été consulté. Où est le dialogue? Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes a trouvé plusieurs lacunes dans le document et a recommandé la création d'un comité spécial de la Chambre pour étudier FP 2000 et tenir des audiences à ce sujet.

Et qu'a fait ce gouvernement? Il est allé de l'avant avec son projet de loi, passant outre aux recommandations d'un comité multipartite de la Chambre, et a annoncé que la seule étude qui aurait lieu serait celle d'un comité législatif.

De ce côté de la Chambre, nous ne devrions pas nous étonner des méthodes auxquelles ce gouvernement a recours pour faire adopter cette mesure législative puisque ce n'est pas la première fois qu'il fait un emploi abusif de son mandat et tout particulièrement pour museler la fonction publique canadienne.

Le mécontentement profond des fonctionnaires à l'égard de ce gouvernement, si clairement évident lors des grèves de l'automne dernier qui ont duré plusieurs semaines, rend d'autant plus urgente la refonte totale des relations de travail dans ce pays.

Il est essentiel qu'un projet de loi d'ensemble de ce genre réponde aux besoins les plus pressants de la fonction publique. À certains égards, de ce côté de la Chambre, nous sommes prêts à approuver certaines dispositions du projet de loi qui, à notre avis, renforcent la fonction publique du Canada.

Mais à notre avis, ce projet de loi laisse de côté trop de points en ce qui concerne les méthodes d'emploi progressistes. Par exemple, la tendance excessive de ce gouvernement à donner le travail à l'extérieur revient à privatiser la fonction publique.